

# A.I.R.E.

## Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Siège social : AIRE – 68 bis rue Albert Sarraut – 78000 Versailles  
Site : [www.revenudexistence.org](http://www.revenudexistence.org)

Lettre de liaison n° 87

Hiver 2016

### Sommaire

- Notre *Lettre de Liaison* évoluée 2  
*Eric Boespflug*
- Améliorer notre protection sociale : un exercice périlleux 3  
*Compte rendu de notre rencontre avec Jean-Claude Barbier*
- Deux sondages contradictoires 4  
*Marc de Basquiat*
- Individualiser et simplifier les minima sociaux.  
Contribution AIRE à la mission Sirugue 4  
*Marc de Basquiat*
- Calcul et comparaison des niveaux du revenu de base  
proposé dans 24 pays d'Europe et de l'OCDE 6  
*Valerija Korošec*
- Les solutions concrètes disponibles maintenant en France 7  
*Journée débat organisée en partenariat avec le Comité Bastille*

Directeur de la publication : Eric Boespflug

---

Pensez à renouveler votre abonnement : 30 €/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E.  
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

---

Courriel : [contact@revenudexistence.org](mailto:contact@revenudexistence.org) – Site : [www.revenudexistence.org](http://www.revenudexistence.org)

## Notre *Lettre de Liaison* évolue

Grâce aux travaux engagés par l'AIRE depuis 1989, à l'apport de nos collègues du MFRB depuis 2013, mais également de tous ceux qui participent à la diffusion de nos idées, le Revenu d'Existence est désormais installé dans le débat public français.

Ceci mérite d'être salué comme l'aboutissement de l'immense travail initié par Yoland Bresson.

A la liste des bénéfiques que notre association a contribué à mieux faire connaître (réduction de l'extrême pauvreté, simplification des technostructures, émancipation des individus), le Revenu d'Existence permet de poser des questions simples, qui intéressent une grande majorité de nos concitoyens et vont bien au-delà des arguments techniques "pour ou contre".

Par exemple : pourquoi crée-t-on de la richesse ? En quoi la richesse est-elle utile, si elle ne permet pas de résorber la misère ? En quoi la production de richesse est-elle utile si elle ne consiste, au final, qu'à échapper au spectre du déclassement social – et au repli individuel qui en découle ?

C'est dans la difficulté de nos sociétés occidentales à donner des réponses simples à ces questions simples que réside peut-être l'une des autres causes de la montée en puissance du Revenu d'Existence.

Donner à chacun les moyens de vivre en versant une somme fixe tout au long de la vie n'est pas seulement utile pour lutter contre la pauvreté ou encore simplifier l'administration. C'est également indispensable pour mieux vivre « soi », en donnant du sens à nos vies dans le projet collectif préalablement défini avec les autres.

L'esprit humain est ainsi fait : il demande à donner du sens à la réalité physique et sociale qui l'entoure.

Voilà peut-être l'horizon le plus légitime, inopposable - et transpartisan - que peut offrir le Revenu d'Existence à nos sociétés.

C'est une réalité qui se découvre peu à peu : le Revenu d'Existence n'est définitivement pas un simple outil de rationalisation de notre modèle social. C'est un moteur pour redonner du sens à la création de richesse.

*Eric Boespflug*  
*Directeur de la publication*

PS : nous reproduisons dans les pages suivantes l'article de Valerija Korošec dans sa version anglaise. Merci aux lecteurs non anglophones d'accepter ce choix.

## Améliorer notre protection sociale : un exercice périlleux

*Invité lors de la Rencontre AIRE du 2 février 2016, Jean-Claude BARBIER est sociologue, directeur de recherche CNRS émérite, spécialiste de la protection sociale, membre du CNLE. Il anime actuellement un groupe de recherche sur la protection sociale, pour le compte de la « coopérative des Communs ».*

L'intervention de Jean-Claude Barbier a pour objectif de nous sensibiliser à la difficulté de formuler des préconisations valides en théorie et en pratique quand il est question d'améliorer notre protection sociale.

C'est là un fragile édifice, construit au fil du temps et des luttes sociales, qui réussit à combiner des objectifs de natures différentes : l'économie, le politique et la famille. Un projet concret de revenu d'existence doit prendre garde à ne pas fragiliser ce système, qui est un bien commun de notre nation.

Jean-Claude Barbier distingue trois courants parmi les partisans d'un revenu universel :

- Un groupe d'inspiration plus ou moins directement marxiste, où il regroupe (de façon un peu provocatrice) des auteurs aussi variés que Yoland Bresson, Toni Negri ou Yann Moulier-Boutang.
- Une orientation libérale / libertaire où se retrouvent des positions aussi antagonistes que celles de Milton Friedman et Philippe Van Paris.
- Une approche modeste, bricoleuse, simplificatrice, technique et managériale, sans référence dogmatique, dont les travaux de Marc de Basquiat sont un exemple.

Si elle est souhaitable, la démarche de simplification ne peut pas être suffisante. Il faut nécessairement lui adjoindre une réflexion de fond sur la justice sociale, en veillant à préserver le

socle de mécanismes qui nous permettent de vivre ensemble.

Il est également nécessaire de répondre aux deux grandes objections au revenu d'existence que sont la faisabilité (politique, technique, sociale) et l'attente naturelle (d'origine calviniste) que chacun doit participer à l'effort.

Jean-Claude Barbier connaît Olli Kangas, le chef de projet de l'expérimentation finlandaise. Il confirme le risque que beaucoup de responsables finlandais mettent en priorité le respect du pacte de stabilité et cherchent à diminuer les dépenses publiques. Cependant certains groupes, en particuliers la droite populiste (les « Vrais Finlandais ») veillent au maintien de la protection sociale.

Les expérimentations en cours en Hollande, autour d'Utrecht, visent spécifiquement des petits groupes de populations difficiles, divisées en 6 catégories sur lesquelles sont testées diverses formules d'assistance, souvent assorties de conditions sur la participation au travail.

Jean-Claude Barbier appelle enfin à une certaine prudence quant aux prédictions de disparition de l'emploi salarié énoncés en particulier par le rapport CNNum. Il rappelle que depuis 20 ans, 85% des emplois restent salariés, sans évolution notable. Par contre, il existe un vrai sujet de réforme sur la régulation des quelques 100 plateformes existant en France.

## Deux sondages contradictoires

*Un sondage OpinionWay publié début janvier indique que 65% des français serait défavorables à l'idée d'un revenu universel. Ceci semble être en contradiction flagrante avec le sondage IFOP de mai 2015 qui présentait 60% d'opinions favorables.*

Il est particulièrement intéressant de comparer la formulation des deux questions posées par les enquêteurs :

- IFOP : *Etes-vous favorable à la mise en place d'un revenu de base garanti à tous les citoyens qui se substituerait à la plupart des allocations existantes ?*

- Opinion Way : *Etes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à la création d'un revenu universel, qui consisterait à verser à chaque français, de sa naissance à sa mort, un revenu mensuel de 600 à 800€, quelle que soit sa situation (quelle que soit son origine sociale, qu'il travaille ou pas, quel que soit son niveau de revenu, etc...).*

Le premier sondage formule une question simple et générale qui s'appuie sur un seul argument qui plait dans un monde où les aides sont de plus en plus difficile à décoder et à obtenir : la simplicité.

La question du deuxième sondage est particulièrement confuse et difficile à bien interpréter. Trop précise elle évoque des

questions qui ouvrent au débat : nationalité française explicite, montant élevé, alternative au travail, inconditionnalité du revenu, mention de « l'origine sociale », etc.

D'autre part, alors que la première formulation entraîne l'adhésion de toutes les tendances politiques, avec un intérêt un peu plus marqué à gauche, la seconde ne rencontre l'adhésion que des supporters de Jean-Luc Mélenchon.

L'AIRE en tire quelques enseignements quant à son positionnement. La complexité du projet nécessite une prudence quant aux formulations de nos propositions. Notre ambition étant de rassembler largement sur la proposition d'un revenu d'existence, nous devons nous garder de certaines facilités qui plairaient à certains mais seraient irrecevables pour beaucoup. Par ailleurs, nous notons qu'une argumentation portant sur la simplification de l'existant est efficace.

Marc de Basquiat

## Individualiser et simplifier les minima sociaux Contribution AIRE à la mission Sirugue

*Une réunion particulièrement positive s'est tenue le 9 février avec le député Sirugue et les deux inspecteurs qui l'assistent dans la mission qui lui a été confiée pour proposer des réformes des minima sociaux. Six des 10 propositions défendues par Marc de Basquiat et Léon Régent ont été reprises dans le rapport remis au Premier Ministre le 18 avril, formant la matière essentielle du scénario 3 qui sera présenté dans une prochaine Lettre de Liaison.*

*Nous reprenons ici la première partie de la contribution de 14 pages remise au député Sirugue le 15 février, issue de notre discussion, disponible dans son intégralité sur le site de l'AIRE.*

Monsieur le Député,

La mission sur les minima sociaux qui vous a été confiée par le gouvernement prolonge heureusement les travaux que vous avez présentés en juillet 2013, par lesquels vous avez proposé la

création d'une Prime d'Activité, fusionnant le RSA Activité et la PPE.

Ainsi que j'avais pu l'écrire le 23 juillet 2013, « si ce rapport est bienvenu dans la réflexion à mener sur l'avenir de notre protection sociale à l'égard

des bas revenus, il ne propose pas encore de schéma viable pouvant gommer les inconvénients reconnus du RSA. Une étape supplémentaire doit être franchie ».

Le 24 novembre 2014, je commentais l'annonce par le gouvernement des modalités précises de la Prime d'Activité : « l'instauration d'une "Prime d'Activité" n'est pas à la hauteur des enjeux soulignés par le rapport qui lui a donné vie ». Je précisais alors : « Le rapport Sirugue présentait des avancées conceptuelles nettes et ambitieuses face à l'impasse du RSA. En substance :

- Garantir un soutien financier pérenne aux ménages modestes
- Assurer l'accessibilité du dispositif à tous, dès l'âge de 18 ans
- Individualiser le dispositif
- Aider les personnes à surmonter les ruptures pouvant intervenir au cours d'une vie
- Être simple et compréhensible par tous les citoyens ».

La mission que vous a confiée le Premier Ministre le 30 octobre 2015 est l'opportunité de poursuivre la réflexion que vous avez engagée en 2013, en la menant jusqu'à des propositions robustes qui seront, je l'espère, suivies par le gouvernement pour améliorer notablement l'efficacité et l'équité de nos mécanismes actuels.

Le référé du 21 septembre 2015 de la Cour des Comptes propose des pistes de bon sens, en particulier le regroupement des minima sociaux autour de trois grandes allocations :

- le RSA, « qui constituerait l'allocation de solidarité de droit commun pour toutes les personnes n'ayant pas atteint l'âge légal de départ à la retraite » où il est proposé de fondre l'ASS, le RSO et l'ATA, ainsi que l'allocation veuvage en activant l'option « RSA majoré » ;
- l'AAH, « qui resterait une allocation de soutien au revenu intégrant la prise en compte des difficultés spécifiques liées au handicap », où s'intégrerait l'ASI ;
- l'ASPA.

Malheureusement, le niveau de complexité des minima sociaux – et de leur articulation avec d'autres dispositifs – rend techniquement ardue la mise en œuvre à court terme de ces excellentes recommandations.

Plusieurs difficultés pourraient être levées par la mise en œuvre de dix mesures complémentaires et totalement cohérentes, que cette note s'attache à documenter :

1. Supprimer le forfait logement du RSA ;
2. Aligner le montant du RSA couple sur le double d'une personne seule ;
3. Financer l'individualisation du RSA par un plafonnement de l'effet du quotient conjugal ;
4. Transférer le complément de RSA par enfant en allocation familiale conditionnelle dès le premier enfant ;
5. Remplacer le « RSA majoré » par un complément forfaitaire ;
6. Remplacer la dichotomie « RSA Socle + PA » par la combinaison plus efficace d'un RSA forfaitaire et d'un prélèvement de 35% ;
7. Fondre l'ASS dans le RSA rénové ;
8. Repenser les autres minima sociaux comme des compléments conditionnels au RSA ;
9. Instaurer un « Compte RSA » et supprimer toute notion de période de référence ;
10. Supprimer de la base ressources du RSA les indemnités perçues au cours d'actions d'insertion.

J'insiste sur la présence dans cette liste de la mesure n°3 qui a pour effets notables non seulement de renforcer l'équité de notre fiscalité, mais également d'augmenter le budget disponible pour financer les autres mesures. Ceci est particulièrement important pour éviter le travers que nous connaissons bien : renoncer à certaines mesures de bon sens lorsque l'incidence budgétaire est défavorable.

Au-delà du cadrage général apporté par cette note, des études complémentaires plus détaillées seront nécessaires. Notre association est prête à y contribuer, en mettant à disposition les outils et l'expérience accumulés au cours de ses travaux.

Bien entendu, nous serions très heureux que votre mission vous mène plus loin sur le chemin de l'instauration à terme d'un revenu d'existence, distribué à tous les résidents en situation régulière sur le territoire, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie. Mais compte tenu de la situation actuelle de notre système socio-fiscal et de la difficulté de mise en œuvre de réformes systémiques, il nous paraît sage de limiter à court terme notre ambition aux dix mesures identifiées ici.

*Marc de Basquiât*

# Calcul et comparaison des niveaux du revenu de base proposé dans 24 pays d'Europe et de l'OCDE

*Nous avons été mis en relation avec la chercheuse croate Valerija Korošec, docteure en sociologie, qui propose une méthode commune pour estimer un niveau acceptable pour le revenu universel proposé dans chaque pays.*

Formula how to calculate national BI (Basic Income) level presented in this paper may serve BI discourse in more than one way.

1) It can serve as a starting point and first orientation in countries that have no BI calculations yet.

2) The calculation of BI for different countries using the same formula gives us opportunity to compare different solutions across the countries.

3) We can use it as benchmark for competing national proposals.

4) It can serve as an evaluation tool of existing social security system: how close are they to our preferable solution.

5) And not only that: this approach can give us an opportunity to have the first orientation at what level BI implementation would probably proved to be budget neutral.

6) Similar formula was used in Slovenian's first calculation in 2010.

This microsimulation showed, that even ('partial') BI proposal (above SA, budget neutral, but below Poverty Threshold) proved to be:

- 1) better for the majority,
- 2) the same or better for the most vulnerable and
- 3) better for the lowest deciles.

We therefore calculate this basic income as the average of three components:

1) Social Assistance for a single person, with no children. It indicates currently acceptable 'norm' of social help (and the 'budget' of current social security system).

2) ½ of the Poverty Threshold at the point of 60% percent of the median income. It takes into account income distribution and the risk of poverty.

3) 1/3 of an Average net Wage takes into account the 'value of work.'

The level of Basic Income (BI) is a matter of heated debates at national levels.

The calculation of BI for different countries using the same formula could be in this regard beneficial - to serve as a starting point and first orientation.

Basic income calculations (BI calculations) upon the same the same formula (in national currencies and euro) allow us to compare across countries and within countries regarding: social protection system (e.g. SA), average wage (AW), Poverty Threshold (PT) and different Basic Income proposals (BI proposals). These BI calculations could be seen as a 'starting point', as a benchmark of the minimal level of a national BI.

It is true, that BI should be the same or higher than current SA, since we want a better system not a worse one. So, in the countries where level of SA is already higher than BI calculation, existing SA should be taken as a starting point. BI proposals for Finland, Netherlands and Ireland are in this group.

There are also countries, where existing SA is very close to PT. It means that introduction of BI on the level of PT (e.g. 'full BI') could be close to budget neutral. Netherlands and Ireland are in that group.

These two countries and Switzerland have also proposals that are higher than Poverty Threshold. But in Switzerland's case, the proposal is also much higher than current SA system. There is the question of time frame (reality) of BI introduction in Switzerland.

Different approaches have Slovenia, Finland and Hungary. Their proposals are, of course, above SA, but below the PT (e.g. partial) because their time frame is 'now'.

England (Scotland) and France are in this group as well, but they are the only two countries included here, whose proposals are lower than 'calculated BI level'. The reason might be, that calculation already encompasses the system they

are having in mind for the children, at least in France. However, the calculations and conclusions about national BI levels presented in this paper do not include children and retired people. That would be next step of our comparative approach.

We should know, namely, that implementation of BI close to the level of current social security system (e.g. SA) implies budget neutrality in countries with more universal system. It goes along the argument “if we can afford our current welfare system, we can afford basic income” that Max Ghenis well elaborated. These proposals are socially more acceptable, since the change is ‘minimal’.

We could ask ourselves how costly are those lowered aspirations (e.g. in Slovenia, Finland, Hungary...and France) due to 'affordability' and/or social acceptance in foreseen future?

The microsimulation in Slovenia showed, that even such ('partial') BI proposal (budget neutral, well below PT and above SA proved to be: 1) better for the majority, 2) the same or better for the most vulnerable and 3) better for the lowest deciles. Hungarian BI proposal seems to draw similar conclusions. There should be even better results in countries with universal SA systems that are targeting Poverty Threshold more closely.

I am grateful for help and additional information to Eva Havas (Hungary), Johanna Perkiö (Finland), Alexander de Roo (Netherlands), Marc de Basquiat (France). Further international cooperation is the way.

Valerija Korošec,

## Des solutions concrètes disponibles maintenant en France

*Le colloque co-organisé le 16 mars par le Comité Bastille, la Fondation 2019 et l'AIRE a permis d'étudier 6 propositions concrètes, discutées avec un panel de personnalités de premier plan, dont l'ancien Premier Ministre Michel Rocard. L'animation de cette journée était assurée par Michel Meunier, soutien de l'AIRE. Nous reprenons ici la trame des six interventions.*

### **André Teissier du Cros, Président du Comité Bastille.**

Le PROJET TAN propose un nouveau modèle économique fondé sur la croissance par l'investissement, une réforme fiscale radicale, une séparation rigoureuse des activités banques d'affaires/banques de dépôt, et une refonte du droit de l'entreprise.

Il consiste en :

1. Adoption d'une loi de discipline budgétaire dont le respect sera imposé par le Conseil Constitutionnel.

2. Suppression de tous Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques et sur les Sociétés, des Droits de Succession, de la Taxe Foncière et de l'ISF ; création d'un Impôt Progressif sur le Patrimoine Dormant désigné Taxe sur l'Actif Net des

personnes physiques de 1,25% à 3%, à partir d'un patrimoine net plancher.

3. Croissance par l'investissement grâce à un grand appel de la BPI à l'épargne publique favorisé par l'abolition de l'Impôt sur le Revenu. Donner à la BPI la capacité de garantir souverainement des investissements à bas taux et très long terme (TLT, 30 à 100 ans, 0.75% à 2%); Relance de l'activité et de l'emploi par ces financements TLT qui seront en particulier affectés aux activités de la Conversion Biocompatible et à la Transition Énergétique de notre économie.

4. Séparation rigoureuse au niveau de l'actionnariat des activités de banques d'affaires et de banques de dépôt, facilitée par le fait que l'abolition de l'Impôt sur le Revenu rend obsolètes les paradis fiscaux.

5. Création d'un Droit de l'Entreprise : Arrêter les pratiques liées au stock-optionisme, notamment le

droit de buy-back, la rémunération par stock-options, et le parachute doré.

6. Encouragement de la création d'entreprise et de l'entreprise patrimoniale (ou coopérative) par les options de décote de la TAN ne taxant l'actionnaire d'une entreprise non cotée en bourse qu'au prorata de sa part d'Actif Net au bilan et non pas de la valeur marchande de l'entreprise.

### **Romain Ferrari, Fondation 2019.**

La prise en compte du montant des externalités dans le prix de transaction des biens et services est depuis longtemps considérée comme une voie possible de redressement de notre économie dans un sens plus soutenable. Une solution concrète consiste à corriger le prix final des biens et services par une modulation significative de la TVA afin d'internaliser les externalités environnementales et sociales consécutives générées pendant le cycle de vie. L'introduction d'une TVA circulaire sur les produits et services qui apportent la preuve qu'ils génèrent moins d'externalités négatives permettrait d'améliorer globalement la situation sans toutefois augmenter ni les prix de vente ni l'ensemble des coûts à la charge du consommateur.

Cette solution présente trois avantages :

a. Ne pas reporter systématiquement le surcoût d'une offre responsable sur le consommateur. Celui-ci paierait in fine quasiment le même prix (voire moins).

b. Permettre enfin à une offre responsable d'échapper à la concurrence déloyale des offres « peu responsables ». Faire supporter l'ensemble des coûts d'évaluation aux producteurs.

c. Diminuer les dépenses publiques, ouvrant ainsi la voie à une diminution de la pression fiscale sur ces transactions. Permettre aux institutions de prendre la maîtrise des règles du processus.

### **Marc de Basquiat, économiste, Président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE)**

Alors qu'une productivité toujours croissante nourrit un chômage structurel massif, le débat sur le partage des revenus conserve implicitement comme référence le mythe d'un retour au plein emploi. Pour le plus grand nombre, ceci est bien difficile à atteindre tout au long d'une carrière, le travail étant de plus en plus intermittent. En outre,

quel que soit le mode de régulation du marché du travail, la distribution de revenus d'activité ne génère pas spontanément une affectation satisfaisante de pouvoir d'achat dans la population. Ce constat justifie l'instauration d'un Revenu d'Existence, versé inconditionnellement tout au long de la vie à chaque membre de la communauté nationale, afin qu'il puisse exercer un choix de vie avec une réelle liberté. Distribué mensuellement à chacun via un mécanisme fiscal très simple, budgétairement équilibré par construction, d'un montant modulé en fonction de l'âge du bénéficiaire, ce Revenu d'Existence constitue une solution particulièrement bien adaptée pour garantir à chacun l'autonomie minimale lui permettant d'être acteur à part entière dans la société. Alors que 60% de la population interrogée par un sondage IFOP en mai 2015 se disait favorable à ce concept, que de nombreux pays sur tous les continents s'y intéressent, que chacun perçoit les limites d'un système socio-fiscal français à bout de souffle, l'enjeu consiste maintenant à définir le chemin menant à l'instauration du Revenu d'Existence.

### **Benoît Petit, Maître de conférences en droit à l'Université de Versailles-Saint-Quentin (Paris-Saclay).**

Confrontée aux déficits structurels de son système de retraite, la France enchaîne depuis 15 ans des réformes qui, outre leur impopularité évidente, s'avèrent incapables de rétablir les équilibres indispensables à sa pérennité et à son efficacité sociale. Pourtant d'autres systèmes existent, qui s'inscrivent dans la tradition des systèmes par répartition : les retraites à comptes notionnels, par exemple, supposent que le montant des pensions versées aux retraités n'est pas garanti « a priori », comme c'est actuellement le cas, mais défini au moment du départ à la retraite, en fonction de critères tels que le montant des cotisations versées par l'individu, l'espérance de vie estimée de sa génération et l'âge du départ à la retraite. Il n'existe donc plus d'âge légal de départ à la retraite dans ce système, lequel présente par ailleurs des qualités de simplicité et d'efficacité économique et sociale non-négligeables. Au travers deux exemples de pays qui ont basculé vers ce type de retraites – la Suède et l'Italie – il s'agira de mieux en comprendre les avantages et les limites, mais aussi d'identifier les obstacles (juridiques, économiques, culturels) qui



empêchent, aujourd’hui, la France de franchir le pas.

**Marc Roquette, Administrateur et ancien Président, Ets. Roquette Frères**

L’explosion de consommation d’énergie de l’humanité est intimement liée à l’explosion de conscience et de connaissance. L’humanité doit s’appuyer sur cette deuxième explosion pour rapidement quitter les énergies fossiles et nucléaires qui menacent sa survie, satisfaire ses besoins exclusivement à partir des énergies renouvelables (ENR), exceller en matière d’efficacité énergétique et déployer l’économie circulaire. L’impôt sur l’énergie se révèle comme le mécanisme de rétroaction idéal pour atteindre tous ces objectifs. Un impôt unique par MW-h sur toutes les énergies primaires (fossiles, nucléaires et renouvelables), croissant de 2,5€ par an pendant 20 ans, et une surtaxe par MW-h d’énergie fossile (sauf dans l’hypothèse où le CO2 émis est capté et stocké) croissant de 5€ par an pendant 10 ans, permettraient à l’Union Européenne (UE) en moins de 30 ans de développer un modèle fondé sur l’énergie 100% renouvelable au rendement énergétique doublé, à la fois plus sain et plus économique. La neutralité fiscale pour le consommateur / contribuable serait assurée par une diminution équivalente de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Pour ne pas pénaliser l’industrie des produits à haut contenu énergétique, l’UE mettra utilement en place les mêmes mécanismes de corrections aux frontières de l’UE que ceux qui ont permis, dans le cadre de la Politique Agricole Commune, à l’industrie du travail des grains de se développer pendant plus de 30 ans malgré des prix de céréales deux à trois fois plus élevé dans l’UE que sur le marché mondial, à savoir : les restitutions à l’exportation

et les prélèvements à l’importation sur les produits transformés.

**Antoine Sfeir – Cahiers de l’Orient, Comité Bastille.**

La laïcité, droit de croire ou de ne pas croire, est d’abord respect de la nature spirituelle des cultes exercés dans notre pays. Elle reconnaît aussi que l’agnosticisme et l’athéisme peuvent être des voies de recherche éminemment spirituelle. Elle fait donc la différence entre la foi, démarche de l’intime, d’adhésion à une croyance, qui établit une relation également intime entre le croyant et son Créateur, et la religion, organisation temporelle d’une communauté dont les membres disent partager une foi commune. Qui dit organisation temporelle dit autorité et pouvoir. Or les religions, censées relier les liens sociaux (*religare* en latin), sont aujourd’hui en train de délier ces mêmes liens alors que la laïcité les englobe. Et elle n’englobe pas seulement la religion. Dans une entreprise, laïcité veut dire aucune différence entre les personnes au travail, ni de couleur de peau, ni de faciès et encore moins de hiérarchisation basée sur les diplômes. C’est l’ouvrage à accomplir qui donne le sens, qui fait que tous à tous les niveaux hiérarchiques ou professionnels sont complémentaires... La laïcité est dans ce cas encore une fois englobante et sous-tend la complémentarité des personnes travaillant dans les mêmes sens. Si Dieu existe, ne proposerait-il pas de tuer les religions pour sauver la foi ? C’est ainsi qu’au fil des ans la laïcité, si on la soutient, devient le socle autour duquel s’articulent toutes les autres valeurs républicaines au même titre que la solidarité, l’égalité. Seule lui échappe la fraternité qui ne se décrète pas par le haut mais qui se bâtit tous les jours par chacune et chacun d’entre nous.

## Rencontres de l’AIRE en 2016

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques, salle VH043 de 19 heures à 21 heures

**13 avril - 11 mai – 8 juin - 21 septembre - 12 octobre - 9 novembre - 14 décembre**